

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2024 - B2024/008535 - 2016 B 00386 - 509 421 996 - 3GMF

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Titre à date du service

certifié conforme à l'original (8 pages)

Exercice ouvert le

01/01/2023

et clos le

31/12/2023

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SIRET

5

0

9

4

2

1

9

9

6

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

Les Loto de Keral
56360 BANGOR

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Batiment

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

38 426

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 10 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44
septiesZone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale,
art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Tél :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date :

Lieu :

Qualité et nom du signataire : Mr

Foulatier

Gérant

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024
Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Foulatier Gérard 21 rue de Strasbourg 7880 Bouillies	50	2023	45 646					
Goffard Associé Muriel 1096 Karel 5636 Bendor	40	2023	13 773					
Foulatier Associé Melody 21 rue de Strasbourg 7880 Bouillies	10							

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0%	15%	19%
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		3GMR	
Adresse de l'entreprise		les Lots de Keral	
		56360 BANGOR	
SIRET		5 0 9 4 2 1 9 9 6	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2	
Durée de l'exercice précédent *		1 2	
		Exercice N clos le	
		31 12 2023	
		Brut	
		1	
		Amortissements, provisions	
		2	
		Net	
		3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB	
Frais d'établissement *		AC	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		CS	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU	
Autres participations		BB	
Créances rattachées à des participations		BD	
Autres titres immobilisés		BF	
Prêts		BG	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (III)		BJ	
STOCKS *		BL	
Matières premières, approvisionnements		BN	
En cours de production de biens		BP	
En cours de production de services		BR	
Produits intermédiaires et finis		BT	
Marchandises		BV	
Avances et acomptes versés sur commandes		BX	
CRÉANCES		BY	
Clients et comptes rattachés (3) *		BZ	
Autres créances (3)		CB	
Capital souscrit et appelé, non versé		CD	
DIVERS		CE	
Valeur mobilière de placement (dont actions propres:.....)		CF	
Disponibilités		CH	
Charges constatées d'avances (3) *		CI	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
		650 595 1A	
		153 886	
		496 709	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	
CP		(3) Part à plus d'1 an :	
CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	
		Stocks :	
		Créances :	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3GMP		Néant ☐ *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.)				DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...				DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)				DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	158 874	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	32 362	
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées *				DK		
	TOTAL (I)				DL	192 336	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	9 777	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	13 953
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	70 216	
	Dettes fiscales et sociales				DY	99 135	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	57 734	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	53 559	
	TOTAL (IV)				EC	304 373	
Écart de conversion passif *				ED			
TOTAL GENERAL (I à V)				EE	496 709		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	303 942	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 63 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 GMP				Exercice N				Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC							
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF							
		Services *	FG	975 581	FH		FI	975 581						
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	975 581	FK		FL	975 581						
	Production stockée *						FM	14 500						
	Production immobilisée *						FN							
	Subventions d'exploitation						FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (8)						FP	3 200						
	Autres produits (1) (11)						FQ							
			TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	993 281					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	301 271						
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	9 826						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU							
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	238 119						
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 628						
	Salaires et traitements *						FY	293 397						
	Charges sociales (10)						FZ	71 970						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS		GA	18 246				
				- dotations aux provisions					GB					
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC					
				Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)						GE	16 059						
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	956 515					
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											GG	36 766	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM							
	Différences positives de change						GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO							
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	1						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ							
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR	577						
	Différences négatives de change						GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT							
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	577						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)											GV	(576)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)											GW	36 190		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3 GME		Néant ☐ *		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			Exercice N		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HA	2 236	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HB		
				HC		
Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD	2 236	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	300	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	300
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 936	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	995 518	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	963 157	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	32 362	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	7 654	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	3 200	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
amende fiscale				300		
Pour solde comptes					346	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
ch de 2021 non débité					1 890	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE SIMPLIFIEE

Annexe pour l'exercice comptable de 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023
Cette annexe établie en application du règlement CRC n°99-03 forme un tout
indissociable de l'ensemble Bilan et Compte de résultat de la société:

3GMF sise Kerel 56360 Bangor
 Sarl au capital de 1000 euros
 Rcs Lorient 509421996
 siret: 50942199600026
 Activité Batiment

Méthodes comptables appliquées

- * Les frais d'acquisition sont mis en charges lorsqu'ils existent
- * Le coût d'entrée des immobilisations incorporelles, corporelles et financières est mis en comptes d'immobilisations
- * Les amortissements des immobilisations sont calculés en linéaire
- * Les stocks sont évalués au coût moyen
- * Les travaux en cours sont évalués au coût réel selon l'avancement des chantiers

Immobilisations

	Val début exer	augmentation	Val fin exer
Mat et Out	77 734	6 844	84 578
Mat transport	52 065	17 000	69 065
Autres immob	12 155	1675	13 830
Total	141 954	25 519	167 473
Immob financ	2		2
<i>Total immob</i>	<i>141 956</i>	<i>25 519</i>	<i>167 475</i>

Amortissements

	Debut exer	Dot exer	Fin exer
Mat et Out	60 046	7 673	67 719
Mat transport	32 151	10 115	42 266
Autre immob	11 252	458	11 711
<i>Total amort</i>	<i>103 449</i>	<i>18 246</i>	<i>121 696</i>

Dépréciation

	Début exer	Dot exer	Fin exer
Cptes clients	32 191	0	32 191

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice
sans objet

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Total	Ech 1an	Sup 1an/Inf 5an
Emprunt	9 777	9 346,00	431,00
Produits constatés d'avance	53 559	53 559	0

Etat des engagements financiers

Crédit bail mobilier (véhicule) reste 4 ech pour un total de 2551,40 euros

Autres opérations non inscrites au bilan

Développement de l'activité qu'il faut continuer en améliorant la productivité

SARL 3GMF

Sarl au capital de 1 000 euros

Les Lots de Kerel

56360 Bangor

RC Lorient 509 421 996

L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 32361,73 euros de la manière suivante

Au poste "report à nouveau" pour	32 362 euros	
Le compte "report à nouveau" est donc porté à	191 235 euros	créditeur

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividendes au cours des trois derneirs exercices 31/12/2020 - 31/12/2021 - 31/12/2022 dividende par action "néant"

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 28 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance

